



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

200-59 Hayden Street, Toronto, ON M4Y 0E7 · Tel (416) 979-2431 · Fax (416) 599-9244 · www.pebc.ca

EPOS de septembre 2023 : conditions d'examen modifiées en raison du COVID-19 (mise à jour 1)

Le présent message concerne la prochaine séance de l'examen d'aptitude (techniciens en pharmacie) - partie II (EPOS) qui se tiendra le 17 septembre 2023. Les candidats devant se présenter à la séance EPOS de septembre 2023 recevront, quelques semaines avant la date de la séance, leur carte d'admission et les détails sur le lieu où ils passeront leur examen.

Le but du présent message est de vous informer des changements apportés aux politiques et procédures habituelles de l'examen, à cause de la pandémie COVID-19. Depuis le début de la pandémie en 2020, le PEBC surveille de près la situation et ajuste les protocoles au besoin. La santé et la sécurité de nos candidats et du personnel de l'examen, tout en maintenant la sécurité, le déroulement et la validité de l'examen, sont nos principales priorités.

Il incombe à tous les candidats de :

1. lire attentivement le présent message afin de se préparer à la séance d'examen; et de
2. respecter les nouvelles conditions d'examen lors de la séance

En conséquence, les conditions d'examen ont donc été modifiées selon ce qui suit:

A) COVID-19 - Reconnaissance des risques, renonciation et levée de responsabilité

- En plus de son contenu habituel, le document *Engagement de la part du candidat* que vous devez signer une section, *COVID-19 - Reconnaissance, renonciation et exonération*, où vous acceptez ce qui suit :
 - I. l'examen se tient dans des conditions différentes à cause de la pandémie COVID-19 et ces modifications ne peuvent servir de motifs de plaintes ou d'appels;
 - II. le BEPC, l'administrateur du centre d'examen, le fournisseur des lieux, ainsi que leurs employés, représentants ou agents respectifs ne pourront être tenus responsables des lésions ou effets sanitaires négatifs dont vous pourriez souffrir à la suite de votre participation ou de votre tentative de participer à l'examen du BEPC;
 - III. vous respecterez toutes les règles et directives du BEPC.
- Lisez le document *Engagement de la part du candidat*, comprenant la section *COVID-19 - Reconnaissance, renonciation et exonération*, [ici](#). Ce document sera disponible après le 1er août.

B) Politique des centres d'examen en matière de vaccination

- On incite fortement toute personne admissible à se faire vacciner contre le COVID, comme mesure de santé publique et de protection personnelle. Le BEPC veut transmettre un message aux candidats qui ne seraient pas encore vaccinés : faites- vous vacciner! À titre de futurs professionnels de la santé, faites votre part afin de réduire la contagion et protéger notre système de santé.
- Les candidats doivent se conformer à la politique de vaccination du centre auquel ils sont affectés, s'il y a lieu. Ce sont les centres d'examen, et non le BEPC, qui établissent leur propre politique de

vaccination, y compris les exigences pour ce qui est de la présentation d'une *preuve de vaccination* avant ou le jour même de l'examen, du test de dépistage du COVID-19 et/ou des demandes d'exemption de la vaccination. Les demandes d'exemptions (le cas échéant) fondées sur les droits de la personne doivent être adressées directement au centre d'examen. Le centre décide alors d'accorder ou non l'exemption. Le BEPC n'intervient aucunement dans cette prise de décision.

- Si un candidat n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences de la politique de vaccination dans le centre d'examen qui lui a été attribué, il n'est pas autorisé à entrer dans la zone d'examen sécurisée ni à participer à l'examen.
- **Les candidats doivent avoir une preuve de vaccination prête si cela devient nécessaire pour entrer. PEBC partagera l'information sur les politiques de vaccination avec les candidats concernés si et selon les besoins.**

C) Contrôle du risque sanitaire

- Le jour de l'examen, vous devez auto-évaluer votre santé et votre bien-être, comme vous le feriez avant de vous joindre à tout autre rassemblement ou événement social ou professionnel. **Ne vous présentez pas à l'examen si vous ne vous sentez pas bien ou si vous présentez un risque pour la santé des autres.**
- Vous pouvez utiliser le questionnaire de dépistage local de la Santé publique comme guide pour vérifier votre propre santé et votre bien-être.
- Certains centres d'examen pourraient appliquer localement des mesures de contrôle supplémentaires, en termes d'exigences vaccinales, de dépistage (p. ex., questionnaires, prise de température) et autres dispositions de protection contre le COVID-19. Vous devrez vous plier à tous ces contrôles et présenter un risque sanitaire faible pour passer l'examen. PEBC partagera l'information avec les candidats concernés si et selon les besoins.
- Toute exigence liée au COVID-19 est sous réserve de modification.
- Le personnel d'examen du BEPC est autorisé à refuser l'entrée à tout participant soupçonné de présenter un risque sanitaire.

D) Contenu de l'examen :

- Aucun changement n'a été apporté au plan directeur de l'examen pendant la pandémie COVID-19. Cependant, le format de l'examen (nombre/répartition des simulations) sera modifié pour l'EPOS de septembre 2023. Il y aura cinq simulations interactives notées (présence d'un participant normalisé), cinq simulations non interactives notées (y compris une simulation où vous montrez un procédé technique) et une simulation sur vidéo notée. Sur les onze simulations, dix sont des simulations notées et une est une simulation en prétest. Des moments de repos sont aussi prévus dans la partie de l'examen où s'enchaînent simulations interactives et non interactives.
- Les candidats ne seront pas notés ni évalués selon leur connaissance du COVID-19.
- Les candidats doivent tenir pour acquis que le COVID-19 n'est pas un facteur présent dans les tâches ou le scénario des simulations, et on n'a pas à le prendre en compte ou à le dépister dans le contexte d'une simulation.

E) Déroulement de l'examen : protocole et formule

- Les modifications apportées aux conditions d'examen comprennent ce qui suit, sans s'y limiter : mesures de santé et de sécurité renforcées; changements dans le nombre de simulations interactives, non interactives, en prétest et temps de repos; procédures d'entrée et de sortie des participants normalisés (PN); confinement post-examen; signature à l'arrivée; procédures de

sécurité et signature de sortie; séance d'accueil des candidats; pauses; déplacements à l'intérieur d'un circuit, accès à un circuit et sortie; matériel d'examen; démonstration des signaux sonores; et manipulation des papiers et des codes barres.

F) Séance d'accueil des candidats

- **Il n'y aura pas de séance d'accueil des candidats le jour de l'examen. À la place, vous devez visionner une vidéo d'accueil en ligne avant l'examen.**
- La *vidéo d'accueil des candidats* sera affichée sur le site Web du BEPC et accessible au visionnement à partir du mercredi, le 6 septembre 2023. Une notification sera envoyée aux candidats avec le lien une fois disponible.

G) Arrivée

- Les procédures d'inscription et de sécurité seront modifiées afin de respecter la distanciation physique et toute autre directive de santé publique. On vous demandera d'enlever votre masque pour vérifier votre identité.
- Comme toujours, vous devez apporter et porter votre propre sarrau ou uniforme de professionnel de la santé; il doit être simple et tout logo ou identificateur (p. ex., école, employeur, nom) en a été retiré ou recouvert d'un ruban à masquer opaque. **On pourrait interdire aux candidats n'ayant pas de sarrau ou uniforme de professionnel d'entrer dans la zone sécurisée de l'examen.**

H) Équipement de protection individuelle (EPI)

- **Tous les candidats et le personnel d'examen doivent, en tout temps, porter un masque (fourni par le BEPC) tant qu'ils sont dans la zone sécurisée de l'examen (sauf pendant une pause collation).** Cette disposition s'applique aussi aux participants normalisés pendant les interactions à l'intérieur d'un poste de simulation.
- Le BEPC fournira un masque médical et jetable à trois couches, de niveau 2 avec attaches auriculaires à chaque candidat. On pourra vous donner un autre masque, si le premier est endommagé, mouillé ou souillé.
- Il vous incombe de vérifier si vous êtes à l'aise de porter pendant un certain temps un masque comme celui qui vous sera fourni par le BEPC et si vous pouvez communiquer et vous faire comprendre efficacement tout en le portant.
- Tout autre EPI que le candidat pourrait apporter au centre d'examen sera déposé en consigne avec ses autres effets personnels pour toute la durée de l'examen.
- Dans le poste où la tâche consiste à montrer un procédé technique, vous devrez porter les gants qui vous seront fournis.

I) Désinfection

- Lorsque vous êtes dans le bâtiment du centre d'examen, vous devez utiliser fréquemment du désinfectant pour les mains tout au long de la journée, surtout après des périodes de non-masque. Le désinfectant pour les mains vous sera fourni. Il vous est interdit d'apporter votre propre désinfectant pour les mains.

J) Collations et eau

- **Le BEPC ne fournira pas d'eau ni de collation aux candidats, à moins d'urgence médicale.**
- Vous pouvez apporter votre collation dans un sac de plastique transparent refermable, p. ex. de type *Ziploc*. Vous devez garder ce sac avec vous en tout temps.

- Vous pouvez apporter de l'eau dans une bouteille/bouteilles de plastique transparent, jetable, dépourvue de toute étiquette. Vous devez garder la bouteille/les bouteilles avec vous en tout temps.
- Vous pouvez prendre votre collation à la pause de mi-séance. Vous pouvez boire de l'eau de votre bouteille à la mi-séance ou aux postes de repos. Il est strictement interdit de boire ou de manger durant une simulation. Il peut y avoir des restrictions quant au moment et à l'endroit où on pourrait vous autoriser à prendre une collation et/ou de l'eau.
- Vous devez transporter et garder avec vous toute collation non consommée dans son sac, ainsi que votre bouteille d'eau. Le sac et tout son contenu, ainsi que la bouteille d'eau, seront mis au rebut à la fin de la séance d'examen, avant la signature du registre de sortie et votre départ du centre.

K) Remboursements

- Il est très important que vous vous présentiez à l'examen seulement si vous êtes en état de le faire. En décidant de passer l'examen pendant la pandémie COVID-19, vous acceptez les conditions d'examen modifiées, décrites dans la présente. Si vous pensez ne pas pouvoir donner votre rendement maximal à cause de l'une ou l'autre de ces conditions, nous vous conseillons fortement de renoncer à passer l'examen pour le moment, même s'il s'agit d'une décision difficile, et de contacter le BEPC immédiatement.
- **Dans les jours précédant l'examen ou le jour de l'examen, si vous croyez que votre présence pourrait poser un risque pour la santé ou pourrait autrement affecter négativement les autres autour de vous, vous ne devriez pas assister à l'examen et devriez plutôt contacter le BEPC immédiatement.** La [Politique de remboursement](#) habituelle du BEPC s'applique.

Remarques supplémentaires

- Les conditions d'examen ont été modifiées afin de donner la priorité à la santé et à la sécurité de tous les participants à l'examen, conformément aux directives de la santé publique.
- Tout changement apporté à la formule, au contenu et au protocole de l'examen a été examiné et approuvé par le conseil d'administration du BEPC et des experts en psychométrie, afin que l'examen demeure juste, valide et fiable.
- Les candidats, qui veulent un accommodement en raison de l'une ou l'autre des nouvelles conditions d'examen, doivent présenter une [Demande d'accommodement](#) officielle, y compris pour apporter d'autres articles de protection individuelle dans la zone sécurisée de l'examen. Ces demandes doivent parvenir au BEPC au plus tard le 2 août 2023.
- Le BEPC reconnaît que les candidats vivent une période difficile. La situation évoluant sans cesse, le BEPC fait tout en son pouvoir pour tenir les candidats informés de tout changement relatif à l'examen afin de les aider dans leur préparation.

le 26 juillet 2023